JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1845.

PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.— Les artisans et personnes tenant magasin de détail $40; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $40; les agents pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payeront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à un contre-ordre, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No 11, rue de la Vieille-Levée, Nouvelle Orléans
9 juin—1an

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue de Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.
2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John D. Agnew.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans
10 nov.

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune.
NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans,
No. 49, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans
17 juin

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 45 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à les prix libéraux. 28 oct.
Nouvelle-Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

Des avances libérales à fait sur consignations et produits à leurs amis de New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre, Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS. 50 Magasins.
11 ju

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. TRON, prévient le public qu'il a transporté son Bureau, Dépôt et Achat d'or et d'argent dans la rue St Louis, No. [illegible], est près actuellement, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, N. 100, et continue comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises, les consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur des matières. Les personnes sont priées de ne pas envoyer d'enfans ni de domestiques. 7 juin—1an

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1845
LE Bureau des Directeurs de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende de TROIS pour cent sur le fonds capital, provenant des profits des six derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux le lundi du courant, ou après.
3 sept R. J. PALFREY, Caissier

ASSURANCES MUTUELLES.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES GÉNÉRALES DE NEW YORK, ayant assuré, pendant les dix dernières années, [illegible]

La Compagnie d'Assurances Mutuelles générales a un fort capital bien placé; elle a remboursé aux personnes qui ont pris des assurances avec elle quatre vingt deux pour cent sur les primes, dans l'espace des trois dernières années, en scripts portant six pour cent d'intérêt, et payable annuellement, et attendu que la compagnie est entièrement conduite sur le principe mutuel, c'est à dire en divisant entre ceux qui paient les primes tous les profits du Bureau, on doit avoir l'espérance que les opérations à venir pourront donner des dividendes aussi forts que tous ceux qu'on réalise dans tout autre Bureau d'Assurances Mutuelles.

Cette Compagnie offre en outre l'avantage de payer les pertes aux assurés, soit à New York ou à la Nouvelle Orléans, selon l'option des personnes.
CHAS. BRIGGS, } Agents.
EDW OGDEN, }
8 sept—1an Bureau No. 45 rue du Canal

LE CADRAN RURAL DU JARDINIER,
pour le mois de septembre.

Pour planter—Les betteraves, haricots-hâtifs, haricots de Windsor, carottes, céleri, chervis, choux, gros choux, roquette, échalottes, cresson, moutarde, navets, concombres, lentilles, asperges, laitue, panais, radis, pois-hâtifs, salsifis, transplanter les artichauts, l'oseille, couper les oignons.

Les tomates et les choux du pays peuvent être transplantés dans le courant de ce mois, en prenant tous les soins nécessaires. WM. DINN,
3 sept 11, rue de la Commune

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—
Garanties être de la nouvelle récolte de 1845—
Le soussigné vient de recevoir par le navire Louis de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches provenant des meilleurs jardiniers du Nord. WM. DINN,
[illegible] 11 Commune

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.
LE soussigné vient d'acheter à l'encan 4000 yardes de mousseline claire, de divers genres, propres aux habillements de dames, savoir:
[illegible] yardes de Batzoriens, couleur forte, l'une yarde de large, qu'il vendra à 15 cents la yarde.
1000 yardes jaconats, de 20 à 25 cents.
[illegible] yardes do superfine, de 25 à 30 cents.
Tous ces articles sont offerts à moitié prix de ce qu'a coûté l'importation, et méritent d'attirer l'attention des dames.
AUSSI—A bas prix—De la toile aux prix de $6.50 à $8 la pièce, d'une très bonne qualité pour clore l'stock de la saison actuelle. G M SIMPSON,
Encoignure Dauphine et Chartres

Grates à bon marché.
LES soussignés préviennent leurs amis que ils ont reçu de New-York [illegible] [illegible] grates de différents prix [illegible] qu'ils vendront à meilleur marché [illegible] [illegible] à partir de $4.50 [illegible] jusqu'à [illegible]
AUSSI—Un grand assortiment de grilles de toutes les qualités.
Placer et garnir les grates [illegible] à des prix très modérés. S. MASPEREAU & Co,
21 aout—2m rue Condé No. 22

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés préviennent les habitans sucriers qu'ils ont inventé un genre de lampe à esprit de gaz, pour sucrerie, avec un second tube pour obvier à tout accident. Ces lampes qui ont deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun soin et ne consomment que dix cents d'esprit par 24 heures.
Ils ont en magasin toute espèce de lampes à huile, cuillères écumoires pour sucreries, moules à sucre, esprit de gaz à 60 cents le gallon en prenant par baril. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés. S. MASPEREAU & Co,
27 aout—2m rue Condé No 22.

Aux Marchands de la Campagne.
LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont réduit les prix des ferblanteries qu'ils manufacturent, et qu'ils viennent de recevoir du Nord un grand assortiment de ferblanterie peintes, dont les prix aussi ont été réduits.
Ils ont constamment en magasin toute espèce de fontes, telles que chaudières, fours, fers à repasser, etc. etc.
AUSSI—Un beau choix de lampes à gaz et à huile, et du gaz à raison de 65 cents le gallon, en prenant par baril.
S. MASPEREAU & Co, rue Condé, No 21.
On toute espèce d'ordres seront remplis avec promptitude. 27 aout—1m

MAGASINAGE.—On reçoit en magasinage, des navires, le sel et autres marchandises d'encombrement dans les magasins Washington, 3ème municipalité, sans charges de charroi et à un taux très modéré. Les marchandises reçues dans ces magasins seront délivrées à bord des bateaux à vapeur sans frais de charroi.
Le tabac sera reçu, emmagasiné et chargé, comme de coutume. S'adresser à
A. GORDON, WYLIE & Co,
[illegible] nov 92, Bienville.

BALANCES A LETTRES—*Patentées.*
LES soussignés, agents de la manufacture qui produit ces balances, garantissent qu'elles sont précisément les mêmes qui ont été fournies au gouvernement. Ils reçoivent des ordres pour en faire venir, et à cet effet ils ont ouvert une liste de souscription. Les dépenses ne sera que peu de chose. Ces balances pourront être reçues ici dans le courant du mois d'avril, on n'en fera venir que pour ceux qui auront souscrit.
23 ja MERLE, BEYLLE & Co,
76 Tchoupitoulas.

TALAMON FRERES,
44 rue Chartres
VIENNENT de recevoir par le navire Susan Drew du Havre:
30 douzaines veaux vernis de Nye,
24 do do cirés grands et petits,
24 do paires avant pieds,
24 do do tiges,
100 douzaines vestes coton pluchées,
30 do casquettes pour enfants, Ecossaises et autres. 8 sept

Nouvelle-Orléans:
JEUDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

Les whigs de Madison se sont réunis en meeting, le 6 de ce mois, et ont résolu de soutenir de tout leur pouvoir la candidature de MM. DeBuys et Sparrow, pour gouverneur et lieutenant-gouverneur, et T. J. Cooley, pour le Congrès. Ils ont en outre choisi William S. Scott, pour le candidat pour la Chambre et recommandé aux whigs de Carroll de choisir de concert avec eux William S. Parham, pour le Sénat.

TEXAS.

Par la goëlette *Tremont*, nous avons reçu les journaux de Galveston allant jusqu'au 16. Ils ne contiennent guère rien d'intéressant.

Les journaux sont pleins de commentaires sur la Constitution; mais elle est généralement approuvée. B. C. Franklin a été élu sénateur dans le comté de Harris, en concurrence avec A. J. Thruston; et C. McAnelly, représentant, sans opposition.

Le Washington *Register* du 4, dit que le Président a autorisé le colonel Clark L. Owen, du comté de Jackson, à lever mille hommes au moyen d'enrôlemens volontaires, pour les faire entrer au service des Etats-Unis sous les ordres du général Taylor. Le major Hays doit aussi coopérer avec le général Taylor.

On lit dans le *Galveston Civilian*: "Le capitaine C. H. Walker est maintenant en ville, recrutant un corps additionnel de *Rangers*, sous l'autorisation du gouvernement, pour protéger les frontières du Sud-ouest et agir sous les ordres du colonel Hays."

Le même journal dit que, suivant le bruit public, le Président du Texas avait, sur la réquisition du général Taylor, donné l'ordre pour que 2,500 hommes de milices fussent prêts à marcher au premier avis.

Un habitant de Lagrange, M. David Taylor, s'est tué en voulant dompter un cheval.

UN CANARD POUR LE NORD.

Pendant que nous sommes ici dans la plus parfaite quiétude, pendant que chaque arrivage du Golfe confirme la certitude que la guerre est loin d'être imminente, le Nord peut-être s'émeut et s'agite. Au moment où l'on y croit encore à la guerre, voilà qu'un journal, le *Times*, de Cincinnati, s'amuse à forger une correspondance qui annonce le commencement des hostilités; et ce *canard*, dans les dispositions où se trouvent certains de nos confrères du Nord, ne pourra manquer d'avoir quelque succès. Le voici dans toute sa teneur, et l'on verra que rien n'y manque de ce qui peut donner à la nouvelle une apparence d'authenticité:

"Nous avons vu, dit le *Times*, une lettre adressée par la maison de James McGregor & Co., de la Nouvelle Orléans à une personne de cette ville (Cincinnati); elle contient ce qui suit: "La nouvelle vient de nous parvenir qu'un combat avait eu lieu entre l'avant-garde des Mexicains et un détachement de l'armée du général Taylor; nous n'avons du reste aucun détail."

"Un voyageur, arrivé ce matin de Louisville, à bord du Simon Kenton, raconte que le général Taylor avait envoyé en avant sur le Rio Grande un détachement de six cents hommes qui devait lui servir de corps d'observation; ce détachement avait de la cavalerie et de l'artillerie. Une colonne de Mexicains, forte de 1,500 hommes, avait passé ce fleuve à gué au-dessus de la position des Américains, près d'une place nommée Bejora, et ne fut découverte qu'au moment où elle se trouvait à deux ou trois milles du campement du colonel Gardiner.

"Les Réguliers se formèrent immédiatement en ordre de bataille; l'artillerie qui comptait six bouches à feu, fut jetée sur les ailes; et la cavalerie formait l'arrière-garde. L'ennemi fit une tentative pour tourner l'aile droite des Américains; mais l'artillerie se déploya aussitôt, et une batterie habilement dirigée fit grand mal aux Mexicains. Lorsqu'ils furent entamés, une charge de cavalerie fut lancée contre eux; l'infanterie, fusils chargés et la baïonnette au bout du fusil, s'avança bravement contre l'ennemi et ne fit feu que lorsqu'elle fut bien à portée. La déroute fut complète; les deux corps Mexicains, coupés de leurs communications, se débandèrent et s'enfuirent dans toutes les directions. Les Américains n'ont eu que 7 hommes tués et 19 blessés. Quant aux Mexicains ils ont laissé sur le champ de bataille 82 morts et 172 blessés, la plupart assez grièvement."

Un journal de Charleston qui reproduit ce *canard*, s'en moque quelque peu et s'écrie que "c'est bien assez de gloire pour un jour." Il y en aura beaucoup, on peut en être assurés, qui ne seront ni si sages, ni si clairvoyans.

CHRONIQUE LOCALE.

Frank, esclave de M. Vennard, a été arrêté sous l'accusation d'avoir mis le feu au magasin de son maître, rue Gravier, le 7 juin dernier, et envoyé devant la Cour Criminelle.

Cour du Recorder Genois.—L'affaire de James T. Crofford, accusé d'abus de confiance par Samuel M. Hite, a été appelée hier—nous avons donné déjà un exposé des faits.

Le plaignant a demandé que l'examen de l'affaire fut ajourné pendant dix jours pour pouvoir faire entendre deux témoins importans qui sont actuellement absens. M. McHenry, avocat de la défense a combattu cette demande, et soutenu que l'affaire devait être examinée de suite. La Cour a décidé que l'affaire serait ajournée jusqu'au 3 du mois prochain.

M. McHenry demande alors qu'une malle de M. Crofford contenant de l'argent et des traites sur des maisons de la place, malle qui a été saisie à la demande du poursuivant en vertu d'un *search warrant*, lui soit remise.

M. Hite, le poursuivant, demande la suspension de l'examen pendant une heure afin d'obtenir un *writ* de saisie d'un tribunal supérieur pour faire saisir la malle.—Accordé.

Dans le cours de l'examen, M. McHenry s'étant servi d'expressions inconvenantes, a été condamné par la Cour à huit heures de prison. Celui-ci a soutenu que le Recorder n'avait pas le droit de condamner pour mépris de Cour, et a demandé vingt quatre heures pour établir son dire. La Cour envoie à ce matin, dix heures, pour examiner ce point. M. Hite, dans l'intervalle, ayant fait saisir la malle, l'affaire principale se trouve ajournée au 3 du mois prochain.

QUI A BU, BOIRA.—Décidément M. Gough dont nous racontions hier l'histoire, n'est rien autre chose qu'un buveur relaps. Le Journal du Commerce dit que le lendemain du jour où on l'a retrouvé, il n'avait pas encore pu reprendre toute sa raison; qu'il n'avait pris ni nourriture, ni sommeil. "L'irritation nerveuse où il se trouve, dit le même journal, donne le spectacle de cette espèce de folie, suite de l'ivresse, que lui même a plus d'une fois si éloquemment décrit. Dans ses momens lucides, il est complètement abattu par la pensée de ce qu'il a fait; il déclare qu'il a déshonoré la religion et la cause de la Tempérance, qu'il mérite d'être excommunié par l'église; puis il se met à fondre en larmes. Son repentir paraît profond et sincère." D'après les dépositions des femmes dans la maison desquelles on l'a découvert, il aurait demandé continuellement du vin et des liqueurs qu'on lui a fournies en grande abondance. C'est là à peu près le seul détail qu'on ait sur sa réclusion; mais on peut en conclure le reste. M. Gough est, à ce qu'il paraît, un homme d'une susceptibilité extrême d'émotions; il puise son éloquence dans cette disposition morale qui est presque un état morbide; son éloquence est toute de passion. Mais cet orateur si bien doué, si émouvant, si plein d'une imagination brûlante, ce réformateur si dévoué à sa cause, est aussi faible qu'un enfant et devrait avoir continuellement auprès de lui un tuteur chargé de le conduire dans les sentiers ordinaires de la vie.

HAVANE.

Par le brick Titi, arrivé hier en rade, nous avons reçu des journaux de la Havane allant jusqu'au 11 de ce mois.

Paulin et Mlle Dolorès de Leon ont fait une ascension en ballon le 31 août avec le plus grand succès. On a beaucoup admiré le courage serein de la jeune héroïne qui a affronté les périls de l'ascension avec le plus grand sang-froid et le sourire sur les lèvres.

Le bateau à vapeur Jejen vient d'être acheté par les propriétaires du Cardenas et du Villanueva pour le réparer et lui faire continuer ses voyages entre Cardenas et Saguá.

D. Manuel Echeverria y Penalver, vice recteur de l'université de la Havane, est mort le 2 du présent mois.

Pendant le mois d'août il y a eu 334 enterremens, divisés comme suit: blancs adultes, 116; couleur adultes 119; enfans blancs 42; enfans de couleur 57.

VILLACLARA.—L'Eco de Villaclara dit que, grâce aux abondantes pluies qui sont tombées depuis quelque temps, les chaleurs sont redevenues supportables, ce qui indique qu'elles ne l'étaient guère auparavant. Une lettre de Sagua la Grande, insérée dans le même journal dit que la sécheresse a fait beaucoup de torts à la canne à sucre.

PUERTO PRINCIPE.—On avait décidé que dès le 1er décembre il serait établi dans cette capitale judiciaire de Cuba un corps de *serenos*, ou gardes de nuit. La Gazetta dit qu'on annonce toujours de nouvelles mines.

CUBA.—Le Redactor dit qu'on a trouvé le secret de faire des chandelles meilleures que celle de suif avec la substance oléagineuse de quelques plantes indigènes.

On annonce aussi le départ pour l'Europe du lieutenant-gouverneur D. Meliton Balanzategui, en congé limité. Il sera provisoirement remplacé par D. Justo de Sandoval y Menesses.

La compagnie [anglaise] des mines royales de cuivre a gagné en six mois $93,500. Elle a divisé $62,500 entre les actionnaires et porté le reste au fonds de réserve qui s'élève maintenant à $235,000

PUERTO-RICO.—Les journaux de la Havane contiennent quelques nouvelles de Puerto Rico, allant jusqu'au 27 août. Les affaires y étaient fort calmes.

BUENOS AYRES.—Bien que les nouvelles de Buenos Ayres que nous trouvons dans les journaux de la Havane datent d'un mois environ plus anciennes que celles reçues par voie de New York, nous croyons devoir en donner un sommaire, parce qu'il y a quelques [illegible] [illegible] [illegible] du *Diario de la Marina* [illegible]

La *Gazette Mercantil* consacre un long article à établir que Montevideo se trouve soutenu presque exclusivement par les étrangers. Après avoir retracé la part que ces étrangers ont pris à la guerre, la *Gazette* donne, par manière de résumé, la composition des forces, comme suit:

Orientaux,	409
Unitaires de la confédération argentine,	130
Gens de couleur dépendant des étrangers,	618
Français,	1,554
Italiens,	500
Espagnols,	115
Diverses nations.	300
Ensemble,	3,626

D'où il résulte bien clairement que les étrangers y sont en immense majorité. Ils sont d'ailleurs appuyés par les forces navales de la France et de l'Angleterre qui dominent toutes nos affaires.

Nous apprenons avec plaisir que la somme nécessaire pour faire la statue de HENRY CLAY est presque complétée par les dames de la Virginie.

Le New-York *National Police Gazette* donne quelques détails qui ne laissent pas que d'être fort intéressans.—"Il donne un état des vols commis depuis juillet dernier, s'élevant à $900,000. Les récompenses offertes pour l'arrestation des coupables s'élève à $50,000. On dit qu'il y a dans la ville de New-York un millier de voleurs ou receleurs dont les mouvemens sont dirigés par vingt ou trente chefs qui ont graduellement passé par tous les grades du crime. On estime à un million de piastres au moins la valeur des propriétés volées annuellement dans la ville de New-York et les environs."

A une revue militaire près de Laurinburg, (N. Y.) deux hommes ont été horriblement estropiés par la décharge d'une pièce de canon. L'un a eu les deux bras emportés et l'autre un bras.

Un individu, se nommant Charles D. Delpit, a été arrêté il y a quelques jours à Philadelphie, sous la prévention d'être impliqué dans un faux commis au préjudice de la banque de Virginie. On a trouvé sur lui, entre autres valeurs, des mandats (*checks*) qu'on suppose être des faux et une correspondance assez importante.

LES MORMONS.—On lit dans le St. Louis *Reveillé*, du 16: Des passagers venus à bord de *Boreas*, rapportent que les Mormons ont attaqué, on ne sait pourquoi, une école près de Carthage où se trouvaient réunis quelques anti-Mormons et une rixe s'en suivit dans laquelle cependant il n'y eut personne de tué. Ceci se passait le 9. Pour se venger les *antis* attaquèrent un village Mormon et brulèrent trente à quarante maisons, dont les habitans s'échappèrent à Nauvoo.

"Au départ du *Boreas*, le pays était dans la plus grande agitation."

A Chicago, Illinois, il y a eu le 23 août, une rixe entre des abolitionistes et des habitans du Sud en poursuite de leurs esclaves. Un des derniers a été blessé.

Le gouvernement Portugais a rendu un décret sanitaire assimilant pour le traitement, les batimens des Etats-Unis, du Brésil, de la Grande Bretagne, du Dannemark, de la Prusse, de la Suède et de la Turquie aux batimens portugais.

Il y a eu le 13 à Boston, un incendie qui a détruit la fonderie de plomb de MM. Henshaw, Ward & Co., au coin des rues F et 5e, et deux maisons adjacentes. Le dommage est estimé à $60,000.

Equateur et Pérou—Par voie de Philadelphie nous avons reçu des nouvelles des républiques de l'Equateur et du Pérou; mais la seule nouvelle importante est la lettre suivante:

QUITO, 19 juin 1845.

Je vous écris à la hâte quelques lignes par Bogota. Cette capitale est abandonnée par son gouvernement et est maintenant dans les mains d'un parti révolutionnaire. Valdiviero et ses ministres, troupes, &c évacuèrent samedi dernier 14 et sont allés à Riobamba. Aux dernières nouvelles le général Flores (Valdiviero était président accidentel) était à Babahoyo près de Guayaquil avec quinze cents hommes et guerroyant contre Guayaquil. On croit qu'ils se réuniront à Rio Bamba pour revenir essayer de reprendre cette place. On assure que le parti révolutionnaire est trop fort et beaucoup sont d'opinion que le général Flores tombera. Le pays tout entier est en proie à la guerre civile.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE CHRISTO

PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.

(Voir les Nos. des 20, 22, 23 et 24 septembre.)

PROJETS DE MARIAGE.

Le lendemain de cette scène, à l'heure que Debray avait coutume de choisir pour venir faire, en allant à son bureau, une petite visite à Mme Danglars, son coupé ne parut pas dans la cour.

A cette heure-là, c'est-à-dire vers midi et demi, Mme Danglars demanda sa voiture, et sortit.

Danglars, placé derrière un rideau, avait guetté cette sortie qu'il attendait. Il donna l'ordre qu'on le prévînt aussitôt que madame reparaîtrait, mais à deux heures elle n'était pas rentrée.

A deux heures il demanda ses chevaux, se rendit à la Chambre, et se fit inscrire pour parler contre le budget.

De midi à deux heures, Danglars était resté à son cabinet, décachetant ses dépêches, s'assombrissant de plus en plus, entassant chiffres sur chiffres, et recevant entre autres visites celle du major Cavalcanti, qui, toujours aussi bleu, aussi roide et aussi exact, se présenta à l'heure annoncée la veille pour terminer son affaire avec le banquier.

En sortant de la Chambre, Danglars qui avait donné de violentes marques d'agitation pendant la séance, et qui surtout avait été plus acerbe que jamais contre le ministère, remonta dans sa voiture, et ordonna au cocher de le conduire avenue des Champs-Elysées, No 30.

Monte-Christo était chez lui; seulement il était avec quelqu'un, et il priait Danglars d'attendre un instant au salon.

Pendant que le banquier attendait, la porte s'ouvrit, et il vit entrer un homme habillé en abbé qui, au lieu d'attendre comme lui, plus familier que lui sans doute dans la maison, le salua, entra dans l'intérieur des appartemens et disparut.

Un instant après, la porte par laquelle le prêtre était entré se rouvrit, et Monte Christo parut.

—Pardon, dit-il, cher baron, mais un de mes bons amis, l'abbé Busoni, que vous avez pu voir passer, vient d'arriver à Paris; il y avait fort longtemps que nous étions séparés et je n'ai pas eu le courage de le quitter tout aussitôt; j'espère qu'en faveur du motif vous m'excuserez de vous avoir fait attendre.

—Comment donc, dit Danglars, c'est tout simple, c'est moi qui ai mal pris mon moment, et je vais me retirer.

—Point du tout, asseyez-vous donc au contraire; mais, bon Dieu! qu'avez-vous donc? vous avez l'air tout soucieux; en vérité, vous m'effrayez: un capitaliste chagrin est comme les comètes, il présage toujours quelque grand malheur au monde.

—J'ai, mon cher Monsieur, dit Danglars, que la mauvaise chance est sur moi depuis plusieurs jours et que je n'apprends que des sinistres.

—Ah! mon Dieu! dit Monte-Christo, est-ce que vous avez eu une rechute à la Bourse?

—Non, j'en suis guéri, pour quelques jours du moins; il s'agit tout bonnement pour moi d'une banqueroute à Trieste.

—Vraiment! est-ce que votre banqueroutier serait par hasard Jacopo Manfredi?

—Justement! Figurez-vous un homme qui faisait depuis je ne sais combien de temps pour huit ou neuf cents mille franc par an d'affaires avec moi. Jamais un mécompte, jamais un retard; un gaillard qui payait comme un prince....qui paie. Je me mets en avance d'un million avec lui, et ne voilà-t-il pas mon diable de Jacopo Manfredi qui suspend ses paiemens!

—En vérité?

—C'est une fatalité inouie. Je tire sur lui six cent mille livres qui me reviennent impayées, et de plus je suis encore porteur de quatre cent mille francs de lettres de change signées par lui, et payables fin courant chez son correspondant de Paris. Nous sommes le 30, j'envoie toucher; ah! bien oui, le correspondant a disparu. Avec mon affaire d'Espagne, cela me fait une gentille fin de mois.

—Mais est-ce vraiment une perte votre affaire d'Espagne?

—Certainement, sept cent mille francs hors de ma caisse, rien que cela.

—Comment diable avez-vous fait une pareille école, vous, un vieux loup cervier?

—Eh! c'est la faute de ma femme. Elle a rêvé que don Carlos était rentré en Espagne, elle croit aux rêves. C'est du magnétisme, dit-elle, et quand elle rêve une chose, cette chose, à ce qu'elle assure, doit infailliblement arriver. Sur sa conviction, je lui permets de jouer; elle a sa cassette et son agent de change, elle joue et elle perd. Il est vrai que ce n'est pas son argent, mais le sien qu'elle joue. Cependant, n'importe, vous comprendrez que lorsque sept cent mille francs sortent de la poche de la femme, le mari s'en aperçoit toujours bien un peu. Comment! vous ne saviez pas cela? Mais la chose a fait un bruit énorme.

—Si fait, j'en avais entendu parler, mais j'ignorais les détails; puis je suis on ne peut plus ignorant de toutes ces affaires de Bourse.

—Vous ne jouez donc pas?

—Moi! et comment voulez-vous que je joue? moi qui ai déjà tant de peine à régler mes revenus. Je serais forcé, outre mon intendant, de prendre encore un commis et un garçon de caisse. Mais à propos d'Espagne, il me semble que la baronne n'avait pas tout à fait rêvé l'histoire de la rentrée de don Carlos. Les journaux n'ont-ils pas dit quelque chose de cela?

—Vous croyez donc aux journaux, vous?

—Moi, pas le moins du monde; mais il me semblait que cet honnête *Messager* faisait exception à la règle, et qu'il n'annonçait que les nouvelles certaines, les nouvelles télégraphiques.

—Eh bien! voilà ce qui est inexplicable, reprit Danglars, c'est que cette rentrée de don Carlos était effectivement une nouvelle télégraphique.

—En sorte, dit Monte-Christo, que c'est dix-sept cent mille francs à peu près que vous perdrez en ce mois-ci?

—Il n'y a pas d'à peu près, c'est juste mon chiffre.

—Diable! pour une fortune de troisième ordre, dit Monte-Christo avec compassion, c'est un rude coup.

—De troisième ordre! dit Danglars un peu humilié; que diable entendez-vous par là?

Sans doute, continua Monte-Christo, je fais trois catégories dans les fortunes: fortune de premier ordre, fortune de deuxième ordre, fortune de troisième ordre. J'appelle fortune de premier ordre celle qui se compose de trésors que l'on a sous la main, les terres, les mines, les revenus sur des Etats comme la France, l'Autriche et l'Angleterre, pourvu que ces trésors, ces mines, ces revenus forment un total d'une centaine de millions; j'appelle fortunes de second ordre les exploitations manufacturières, les entreprises par association, les vice-royautés et les principautés ne dépassant pas quinze cent mille francs de revenu, le tout formant un capital d'une cinquantaine de millions; j'appelle enfin fortunes de troisième ordre les capitaux fructifiant par intérêts composés, les gains dépendant de la volonté d'autrui ou des chances du hasard, qu'une banqueroute entame ou qu'une nouvelle télégraphique ébranle; les banques, les spéculations éventuelles, les opérations soumises enfin aux chances de cette fatalité qu'on pourrait appeler force mineure, en la comparant à la force majeure, qui est la force naturelle; le tout formant un capital fictif ou réel d'une quinzaine de millions. N'est-ce point là votre position à peu près, dites?

—Mais dame oui! répondit Danglars.

—Il en résulte qu'avec six fins de mois comme celle-ci, continua imperturbablement Monte-Christo, une maison de troisième ordre serait à l'agonie.

—Oh! dit Danglars avec un sourire fort pâle, comme vous y allez!

—Mettons sept mois, répliqua Monte-Christo du même ton. Dites-moi; avez-vous pensé à cela quelquefois, que sept fois dix-sept cent mille francs font douze millions ou à peu près?....Non?....Eh bien! vous avez raison, car avec des réflexions pareilles, on n'engagerait jamais ses capitaux qui sont au financier ce que la peau est à l'homme civilisé. Nous avons nos habits plus ou moins somptueux, c'est notre crédit; mais quand l'homme meurt, il n'a que sa peau; de même qu'en sortant des affaires, vous n'avez que votre bien réel, cinq ou six millions tout au plus; car les fortunes de troisième ordre ne représentent guère que le tiers ou le quart de leur apparence, comme la locomotive d'un chemin de fer n'est toujours, au milieu de la fumée qui l'enveloppe et qui la grossit, qu'une machine plus ou moins forte. Eh bien! sur ces cinq ou six millions qui forment votre actif réel, vous venez d'en perdre à peu près deux, qui diminuent d'autant votre fortune fictive ou votre crédit; c'est-à-dire, mon cher monsieur Danglars, que votre peau vient d'être ouverte par une saignée, qui, réitérée quatre fois, entraînerait la mort. Eh! eh! faites attention, monsieur Danglars. Avez-vous besoin d'argent? Voulez-vous que je vous en prête?

—Que vous êtes un mauvais calculateur, s'écria Danglars en appelant à son aide toute la philosophie et toute la dissimulation de l'apparence; à l'heure qu'il est, l'argent est rentré dans mes coffres par d'autres spéculations qui ont réussi. Le sang sorti par la saignée est rentré par la nutrition. J'ai perdu une bataille en Espagne, j'ai été battu à Trieste, mais mon armée navale de l'Inde aura pris quelques galions, mes pionniers du Mexique auront découvert quelque mine.

—Fort bien! fort bien! Mais la cicatrice reste, et à la première perte elle se rouvrira.

—Non, car je marche sur des certitudes, poursuivit Danglars avec la faconde banale du charlatan dont l'état est de prôner son crédit; il faudrait, pour me renverser, que trois gouvernemens croulassent.

—Dame! cela s'est vu.

—Que la terre manquât de récoltes.

—Rappelez-vous les sept vaches grasses et les sept vaches maigres.

—Ou que la mer se retirât comme du temps de Pharaon; encore il y a plusieurs mers, et mes vaisseaux en seraient quittes pour se faire caravanes.

—Tant mieux, mille fois tant mieux, cher monsieur Danglars, dit Monte-Christo, et je vois que je m'étais trompé et que vous rentrez dans les fortunes de second ordre.

—Je crois pouvoir aspirer à cet honneur, dit Danglars avec un de ces sourires stéréotypés qui faisaient à Monte-Christo l'effet d'une de ces lunes pâteuses dont les mauvais peintres badigeonnent leurs ruines; mais, puisque nous en sommes à parler d'affaires, ajouta-t-il, enchanté de trouver ce motif de changer la conversation, dites-moi donc un peu ce que je puis faire pour M. Cavalcanti.

—Mais lui donner de l'argent, s'il a un crédit sur vous et que ce crédit vous paraisse bon.

—Excellent! il s'est présenté ce matin avec un bon de quarante mille francs, payable à vue sur vous, signé Busoni, et renvoyé par vous à moi avec votre endos; vous comprenez que je lui ai compté à l'instant même ses quarante billets carrés.

Monte Christo fit un signe de tête qui indiquait toute son adhésion.

—Mais ce n'est pas tout, continua Danglars; il a ouvert à son fils un crédit chez moi.

—Combien, sans indiscrétion, donne-t-il au jeune homme?

—Cinq mille francs par mois.

—Soixante mille francs par an. Je m'en doutais bien, dit Monte-Christo en haussant les épaules; ce sont des pleutres que les Cavalcanti. Que veut-il qu'un jeune homme fasse avec cinq mille francs par mois?

—Mais vous comprenez que si le jeune homme a besoin de quelques mille francs de plus....

—N'en faites rien, le père vous le laisserait pour votre compte; vous ne connaissez pas tous ces millionnaires ultramontains: ce sont de véritables harpagons. Et par qui lui est ouvert ce crédit?

—Oh! par la maison Fenzi, l'une des meilleures de Florence.

—Je ne veux pas dire que vous perdrez, tant s'en faut, mais tenez vous cependant dans les termes de la lettre.

—Vous n'auriez donc pas confiance dans ce Cavalcanti?

—Moi, je lui donnerais dix millions sur sa signature. Cela rentre dans les fortunes de second ordre, dont je vous parlais tout à l'heure, mon cher monsieur Danglars.

—Et avec cela, comme il est simple! Je l'aurais pris pour un major, et rien de plus.

—Et vous lui eussiez fait honneur, car vous avez raison, il ne paie pas de mine. Quand je l'ai vu pour la première fois, il m'a fait l'effet d'un vieux lieutenant moisi sous la contre-épaulette. Mais tous les Italiens sont comme cela, ils ressemblent à de vieux juifs quand ils n'éblouissent pas comme des mages d'Orient.

—Le jeune homme est mieux, dit Danglars.

—Oui. Un peu timide peut-être; mais en somme il m'a paru convenable. J'en étais inquiet.

—Pourquoi cela?

—Parce que vous l'avez vu chez moi à peu près à son entrée dans le monde, à ce que l'on m'a dit du moins. Il a voyagé avec un précepteur très sévère et n'était jamais venu à Paris.

—Tous ces Italiens de qualité ont l'habitude de se marier entre eux, n'est-ce pas? demanda négligemment Danglars; ils aiment à associer leurs fortunes.

—D'habitude ils font ainsi, c'est vrai; mais Cavalcanti est un original qui ne fait rien comme les autres. On ne m'ôtera pas de l'idée qu'il envoie son fils en France pour qu'il trouve une femme.

—Vous croyez?

—J'en suis sûr.

—Et vous avez entendu parler de sa fortune?

—Il n'est question que de cela; seulement les uns lui accordent des millions, les autres prétendent qu'il ne possède pas un paul.

—Et votre opinion à vous?

—Il ne faudrait pas vous fonder dessus, elle est toute personnelle.

—Mais enfin....

—Mon opinion, à moi, est que tous ces vieux podestats, tous ces anciens condottieri, car ces Cavalcanti ont commandé des armées, ont gouverné des provinces; mon opinion, dis-je, est qu'ils ont enterré des millions dans des coins que leurs aînés seuls connaissent et font connaître à leurs aînés de génération en génération, et la preuve, c'est qu'ils sont tous jaunes et secs comme leurs florins du temps de la république, dont ils conservent un reflet à force de les regarder.

—Parfait, dit Danglars, c'est d'autant plus vrai qu'on ne leur connait pas un pouce de terre, à tous ces gens-là.

—Fort peu, du moins; moi, je sais bien que je ne connais à Cavalcanti que son palais de Lucques.

—Ah! il a un palais! dit en riant Danglars; c'est déjà quelque chose.

—Oui, et encore le loue-t-il au ministre des finances, tandis qu'il habite, lui, dans une maisonnette. Oh! je vous l'ai déjà dit; je crois le bonhomme serré.

—Allons, allons, vous ne le flattez pas.

—Ecoutez, je le connais à peine; je crois l'avoir vu trois fois dans ma vie; ce que j'en sais, c'est par l'abbé Busoni et par lui-même; il me parlait ce matin de ses projets sur son fils et me laissait entrevoir que, las de voir dormir des fonds considérables en Italie, qui est un pays mort, il voudrait trouver un moyen, soit en France, soit en Angleterre de faire fructifier ses millions; mais remarquez bien toujours que, quoique j'aie la plus grande confiance dans l'abbé Busoni personnellement, moi, je ne réponds de rien.

—N'importe, merci du client que vous m'avez envoyé, c'est un fort beau nom à inscrire sur mes registres, et mon caissier, à qui j'ai expliqué ce que c'était que les Cavalcanti, en est tout fier. A propos, et ceci est un simple détail de touriste, quand ces gens-là marient leurs fils, leur donnent-ils des dots?

—Eh! mon Dieu! c'est selon. J'ai connu un prince italien, riche comme une mine d'or, un des premiers noms de la Toscane, qui, lorsque ses fils se mariaient à sa guise, leur donnait des millions, et, quand ils se mariaient malgré lui, se contentait de leur faire une rente de trente écus par mois. Admettons qu'Andrea se marie selon les vues de son père, il lui donnera peut-être un, deux, trois millions. Si c'était avec la fille d'un banquier, par exemple, peut-être prendrait-il un intérêt dans la maison du beau père de son fils; puis, supposez à côté de cela que sa bru lui déplaise, bonsoir, le père Cavalcanti met la main sur la clef de son coffre-fort, donne un double tour à la serrure, et voilà maître Andrea obligé de vivre comme un fils de famille parisien, en biseautant des cartes ou en pipant des dés.

—Ce garçon-là trouvera une princesse bavaroise ou péruvienne; il voudra une couronne fermée, un Eldorado traversé par le Potose.

—Non, tous ces grands seigneurs de l'autre côté des monts épousent fréquemment de simples mortelles; ils sont comme Jupiter, ils aiment à croiser les races. Ah çà, mais est-ce que vous voulez marier Andrea, mon cher monsieur Danglars, que vous me faites toutes ces questions-là?

—Ma foi, dit Danglars, cela ne me paraîtrait pas une mauvaise spéculation, et je suis un spéculateur, moi.

—Ce n'est pas avec Mlle Danglars, que je présume; vous ne voudriez pas faire égorger ce pauvre Andrea par Albert?

—Albert, dit Danglars en haussant les épaules, ah! bien oui, il se soucie pas mal de cela.

—Mais il est fiancé avec votre fille, je crois?

—C'est-à-dire que M. de Morcerf et moi nous avons quelquefois causé de ce mariage, mais Mme de Morcerf et Albert....

—N'allez-vous pas me dire que celui-là n'est pas un bon parti?

—Eh! eh! Mlle Danglars vaut bien M. de Morcerf, ce me semble!

—La dot de Mlle Danglars sera belle, en effet, et je n'en doute pas, surtout si le télégraphe ne fait plus de nouvelles folies.

—Oh! ce n'est pas seulement la dot, mais dites-moi donc à propos?

—Eh bien!

—Pourquoi donc n'avez-vous pas invité Morcerf et sa famille à votre dîner?

—Je l'avais fait aussi, mais il a objecté un voyage à Dieppe avec Mme de Morcerf, à qui on recommande l'air de la mer.

—Oui, oui, dit Danglars en riant, il doit lui être bon.

—Pourquoi cela?

—Parce que c'est l'air qu'elle a respiré dans sa jeunesse.

Monte-Christo laissa passer l'épigramme sans paraître y faire attention.

—Mais, enfin, dit le comte, si Albert n'est point aussi riche que Mlle Danglars, vous ne pouvez nier qu'il porte un beau nom?

—Soit, mais j'aime autant le mien, dit Danglars.

—Certainement, votre nom est populaire, et il a orné le titre dont on a cru l'orner, mais vous êtes un homme trop intelligent pour n'avoir point compris que, selon certains préjugés trop puissamment enracinés pour qu'on les extirpe, noblesse de cinq siècles vaut mieux que noblesse de vingt ans.

—Et voilà justement pourquoi, dit Danglars avec un sourire qu'il essayait de rendre sardonique, voilà pourquoi je préférerais M. Andrea Cavalcanti à M. Albert de Morcerf.

—Mais cependant, dit Monte-Christo, je suppose que les Morcerf ne le cèdent pas aux Cavalcanti?

—Les Morcerf!.... Tenez, mon cher comte, reprit Danglars, vous êtes un galant homme, n'est-ce pas?

—Je le crois.

—Et, de plus, connaisseur en blason?

—Un peu.

—Eh bien! regardez la couleur du mien; elle est plus solide que celle du blason de Morcerf.

—Pourquoi cela?

—Parce que, moi, si je ne suis pas baron de naissance, je m'appelle Danglars, au moins.

—Après?

—Tandis que lui ne s'appelle pas Morcerf.

—Comment, il ne s'appelle pas Morcerf?

—Pas le moins du monde.

—Allons donc!

—Moi, quelqu'un m'a fait baron, de sorte que je le suis; lui s'est fait comte tout seul, de sorte qu'il ne l'est pas.

—Impossible.

—Ecoutez, mon cher comte, continua Danglars, M. de Morcerf est mon ami, ou plutôt ma connaissance depuis trente ans; moi, vous savez que je fais bon marché de mes armoiries, attendu que je n'ai jamais oublié d'où je suis parti.

—C'est la preuve d'une grande humilité ou d'un grand orgueil, dit Monte-Christo.

—Eh bien! quand j'étais petit commis, moi, Morcerf était simple pêcheur.

—Et alors on l'appelait?

—Fernand.

—Tout court?

—Fernand Mondego.

—Vous en êtes sûr?

—Pardieu! il m'a vendu assez de poisson pour que je le connaisse.

—Alors pourquoi lui donniez vous votre fille?

—Parceque Fernand et Danglars étant deux parvenus, tous deux anoblis, tous deux enrichis, se valent au fond, sauf certaines choses cependant, qu'on a dites de lui, et qu'on n'a jamais dites de moi.

—Quoi donc?

—Rien.

—Ah! oui, je comprends; ce que vous me dites là me rafraîchit la mémoire à propos du nom de Fernand Mondego. J'ai entendu prononcer ce nom-là en Grèce.

—A propos de l'affaire d'Ali Pacha?

—Justement.

—Voilà le mystère, reprit Danglars, et j'avoue que j'eusse donné bien des choses pour le découvrir.

—Ce n'était pas difficile, si vous en aviez eu grande envie.

—Comment cela?

—Sans doute vous avez bien quelque correspondant en Grèce?

—Pardieu!

—A Janina?

—J'en ai partout.

—Eh bien! écrivez à votre correspondant de Janina, et demandez-lui quel rôle a joué dans la catastrophe d'Ali Tebelin un français nommé Fernand.

—Vous avez raison! s'écria Danglars en se levant vivement, j'écrirai aujourd'hui même.

—Faites.

—Je vais le faire.

—Et si vous avez quelque nouvelle bien scandaleuse....

—Je vous la communiquerai.

—Vous me ferez plaisir.

Danglars s'élança hors de l'appartement, et ne fit qu'un bond jusqu'à sa voiture.

(*La suite à demain.*)

COMMERCIAL.

Marché de la Havane, 13 septembre.

Café de première qualité, point; 2de et 3me $7 à $9, triage à 6. Sucre moitié blanc et moitié brun 6 1/2 à 9 1/2, 14 et 18; blanc seul 12 à 16, jaune 9 à 11, brun 8 à 9 à 9 1/2; cucurucho 7 1/2 à 8 1/2. Cigares 10 à 16 le millier. Tabac ordinaire [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]; Vuelta de Abajo 10 à 20; [illegible]; cire jaune [illegible]; miel [illegible] à 14, porc de la Nouvelle-Orléans 14 à 16 à 18, [illegible] 12 à 20, tabac de Kentucky [illegible], farine de la Nouvelle Orléans [illegible] 17; jambons 10 à 16 1/2; graisse 14 à 14 1/2; beurre 10 à 16.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.
Navire Emily Taylor, Howes, Liverpool, J P Whitney & co

ARRIVES.
Navire Columbus, Clark, de Boston.
Navire Rhine, Dennis, de New York.
Navire Rose, Leckling, de New York.
Navire Ashburton, White, de Boston.
Navire Rochel, Foster, de New York.
Barque Montezuma, Bryan, de Camden, Me.
Barque Robert Morris, Outerbridge, de Philadelphie.
Brick Joven Enrique, Matara, de la Havane.
Brick Titi, Forment, de la Havane.
Goel E S Lambe, Thompson, de la baie d'Aransas.
Goel Betsey, Trull, des Attakapas.
Goel Star, Wilson, de St Marks.
Goel Mary Wilkes, Decker, de la baie d'Aransas.
Bateau de pilote L N Hitchcock, Dalemberter, de Galveston.
Steamer Boreas No 2, Filkins, de St Louis.
Steamer Hard Times, Broadwell, de Vicksburg.
Steamer Peabody, Fullerton, de Mobile.
Steamer Lodi, Carey, de la Mobile.
Steamer Manchester, Shannon, de Smithland.
Steamer J M White, Stone, de St Louis.
Steamer Ald, Reid, de la rivière Rouge.
Steamer Missouri, Paris, St. Louis.

EN RIVIERE—Montant.
Navire Louisa, Jay, de Boston.
Navire Jane Ross, Berrick, de New York.

DERNIERES DATES.

Boston	sept 16	Londres	aout 23		
New York	sept 16	Liverpool	aout 23		
Philadelphie	sept 16	Paris	aout 22		
Baltimore	sept 16	Havre	aout 22		
Washington	sept 16	Rio Janeiro	[illegible]		
Charleston	sept 16	Bordeaux	[illegible]		
Savanah	sept 17	Vera-Cruz	[illegible]		
Havane	sept 11	Mexico	[illegible]		
Galveston	sept 14	Tampico	[illegible]		

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	De Liverpool.	D'Amérique
Britannia, Hewitt	4 sept	1 oct.
Cambria, Judkins	19 sept	16 oct.
Great Britain, Hoskens	27 sept	25 oct.
Hibernia, Ryrie	4 oct	1 nov.
G. Western, Matthews	11 oct	7 nov.

Le Magical Pain Extractor de Connell, guérit les brûlures et les éruptions de la peau, sans laisser de traces. On le vend au No. 50, rue Poydras, où se trouve également l'Extrait de Salsepareille de Comstock à 50 cents la bouteille ou $4 la douzaine. On la garantit aussi bon que celui qu'on vend $1. Aussi, le Bitter de la Tempérance de Dr. Lin, excellent stomachique qui donne de l'appétit. Le Candi de Horehound contre les catarrhes et rhumes; les Pilules de Dr. Lin et celles de Rappelogne, pour guérir les fièvres et frissons; celles de Champion, la Mixture de Grover, contre les fièvres. Le tout en vente au No. 50, rue Poydras.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
A UNE assemblée de la Direction, tenue ce jour, un dividende de cent-cinquante piastres par action a été déclaré, payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
22 sept—5 AUG. ST. MARTIN, Président.

Le navire ASHBURTON, capitaine White, de Boston, est en déchargement en face de la presse d'Orléans. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée. L H GALE,
24 sep 93 Commune

ON désire acheter DEUX NEGRES, bons sujets, dont un charpentier et l'autre forgeron. Il est inutile d'en présenter à moins que ce ne soit de bons ouvriers. S'adresser à H. GALLY.
25 sep—3t No 26, rue de la Douane

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—163 caisses bottes, souliers et brodequins, en débarquement des navires Ashburton, Sultana et Indiana, à vendre par
25 sept FROST & Co. 10 Magasins

Marchandises Sèches.
FETTER & BOYD,
No. 70, rue Gravier, près celle du Camp.
RECOIVENT actuellement un très grand assortiment de jolies MARCHANDISES DE FONDS ET DE FANTAISIE, convenables aux détaillans de la ville et de la campagne, qu'ils offrent à vendre par colis ou par pièces, aux termes les plus favorables. Le stock consiste en partie en:
COUVERTURES de toutes couleurs et qualités.
FLANELLE KERSEY, LINSEYS, satinets et Jeans,
DRAPS ET CASIMIRS, Tweeds, Etoffes à manteaux et à habits,
MERINOS, noirs et couleurs, Alpaccas, Indiennes, Cachemires,
REPS de fantaisie, nouveau style, de cachemire et de laine.
Calicots et indiennes d'un nouveau goût, de toutes qualités et de tout prix; guinghams; coton de fantaisie à carreaux et à raies; gingas à habiller; coutil à matelas; couvertures de lit; linge de table; serviettes; mouchoirs madras, mouchoirs blancs; mouchoirs de fantaisie en coton et en soie; denims d'York et de Rochester; étoffes rayées à chemises; dito à marin; cotonnades assorties; drille bleu; drille en coton écru;
Etoffes de tout genre pour habillemens de dames;
Bas en coton, mérinos et laine d'agneau;
Chaussettes et bas en laine et en coton, pour nègres;
Caleçons et chemises de peau, bretelles, gants en chevreau, dentelle, linon, gaze verte; gants à élastiques et mitaines de toutes couleurs; boutons; Epinettes; coton en balles; galons en coton et en fil.
TOILE D'IRLANDE, toile à chemises à 1/4 à 10/4 de large; serviettes, essuie-mains, linge de table; idem de fantaisie.
TAPIS, rideaux de fenêtres do. &c. &c.
COTON blanc et écru 3/4 7/8 4/4, 5/4, 6/4, 10/4, et 12/4.
MARCHANDISES D'HABITATION, de toutes descriptions. 25 sept

Marchandises Anglaises.
IMPORTATIONS DIRECTES—Les soussignés ont reçu par le Thos H. Perkins, de Liverpool:
Deux caisses Pocomates noirs.
Deux do lustrés noirs et en couleur.
Trois do velours Tabby noirs.
Deux do Mérinos noirs et assortis.
Une do Alpacas [illegible] bleue.
Une do velours à raies et à dessins, superfins.
Une do chemises de peau en coton, blanches et écrues; une do do en mérinos et en soie.
Deux caisses [illegible] en coton et en mérinos; une do [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
25 sep E. DE GOER & RIFFLARD, 21 rue des Magasins

Succession d'Antoine Dauphin St Amand, décédé.
COUR DES PREUVES—Paroisse St Charles—En vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse St Charles, en date du 22 septembre courant, il sera offert à vente publique, par le soussigné encanteur, sur les lieux, lundi 20 octobre prochain, à dix heures du matin, les propriétés ci-suivantes et dépendantes de la succession de feu sieur Antoine Dauphin St. Amand, savoir:
le VALSIN, nègre créole âgé de 25 ans, un peu charpentier, cocher, nègre de champ;
CHARLES, mulâtre américain âgé de 25 ans, de champ;
FRANK, nègre créole âgé de 3 ans, domestique et cocher;
AUGUSTE, nègre créole âgé de 14 ans, domestique;
FANNY, négresse américaine âgée de 25 ans, domestique un peu cuisinière et blanchisseuse;
WILLIAM, nègre américain âgé de 40 ans, charretier (s'est absenté une fois)
JERRY, nègre américain âgé de 30 ans, charretier et laboureur;
BARTHELEMY, nègre créole, âgé de 20 ans, charretier et laboureur;
JEAN, mulâtre créole âgé de 30 ans, un peu charpentier et charron;
CHARLES, nègre créole âgé de 45 ans, charretier, nègre de champ;
MARIE, mulâtre créole âgé de 40 ans, tonnelier et charpentier;
JOSEPHINE, négresse créole âgée de 20 ans, de champ avec ses deux enfans, OVIDE, de trois ans et MARGUERITE de 2 ans;
CELESTIN, nègre créole âgé de 25 ans, de champ;
SYLVAIN, nègre créole de 20 ans, de champ, maladif;
EUGENIE, négresse américaine âgée de 25 ans, domestique et blanchisseuse;
JUSTINE, négresse créole de 18 ans;
CONSTANCE, négresse créole de 20 ans, blanchisseuse;
JERRY, nègre américain de 30 ans, de champ;
MARY, mulâtresse américaine de 14 ans, fort;
REGINA, négresse créole âgée de 20 ans, domestique, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et couturière, son enfant PHILIPPE âgé d'environ 9 ans;
HENRIETTE, négresse créole âgée de 40 ans, couturière, blanchisseuse et domestique;
LOUISE, négresse africaine de 50 ans, maladive;
MARIE LOUISE, négresse créole de 40 ans, domestique, blanchisseuse, maladive;
ELEONORE, négresse créole de 50 ans, cuisinière;
LOUIS, nègre créole de 14 ans;
LENOIR, nègre créole de 15 ans;
CLEMENTINE, négresse mulâtre âgée de 20 ans, domestique;
ANGELIQUE, négresse créole âgée de 60 ans, domestique et cuisinière;
ANSON, nègre américain âgé de 35 ans, de champ, ayant des marrons;
JACQUOT, nègre américain de 35 ans, de champ;
CELESTE, griffonne, créole âgée de 30 ans, domestique, un peu blanchisseuse, avec son enfant THISBE de 5 ans;
ANNAH, négresse américaine de 25 ans, de champ;
CAROLINE, négresse créole de 20 ans, de champ;
JACQUES, nègre créole de 16 ans et ADRIEN, nègre créole de 15 ans
Une TERRE ou HABITATION en cette paroisse, rive droite du Mississipi, à environ 20 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, bornée du côté d'en haut par une terre appartenant à M. Honoré Dauterive, et du côté d'en bas par la propriété de M. Pierre Ricker; la dite habitation mesurant douze arpents et vingt toises plus ou moins de face au fleuve (moins une certaine portion ci-après spécifiée qui sera prise à la borne inférieure pour servir de chemin à l'usage de la terre ci-après décrite,) sur 80 arpents de profondeur; ensemble, la triple concession provenant de la vente publique faite à la Nouvelle Orléans, le 19 novembre 1833, des terres appartenant au gouvernement, la terre conformément aux titres, ensemble toutes les bâtisses, maisons, barrières, etc. qui se trouvent sur la dite habitation, à la réservée celle appartenant à M. L. Mongrué.
Une TERRE appelée "Vacherie," située derrière celle ci-dessus décrite, à environ neuf milles du fleuve, mesurant environ 30 arpents de face au Bayou Crocodile et s'étendant dans la profondeur jusqu'au "Lac Tétant," avec lignes presque parallèles, conformément au plan; ensemble une portion de l'habitation principale ci-dessus mentionnée, devant servir de chemin à la terre présentement décrite; cette portion devra être prise à la borne inférieure de l'habitation et mesurer 60 pieds de face au fleuve sur une profondeur qui s'étendra, en deux lignes parallèles, jusqu'à la dite terre appelée "Vacherie."
TERMES ET CONDITIONS—Les propriétés et esclaves ci-dessus décrits seront vendus payables en trois termes égaux, à 1, 2 et 3 ans de crédit du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, assurés par hypothèque spéciale, et à défaut de paiement à échéance, porteront 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant le juge-notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs.
Paroisse St. Charles, le 22 septembre 1845.
24 sep—30 F. CHAIX, Juge.

Succession de Jean Pierre Folse, (décédé).
COUR DES PREUVES—Paroisse St. Charles—Attendu qu'Hélène Baudoin, veuve de Jean Pierre Folse, et administratrice des biens de la succession du dit feu, sieur son mari, a enregistré dans cette Cour un compte de son administration;
Avis est par les présentes donné aux héritiers dans la dite succession et à toutes personnes y intéressées, d'avoir, dans les dix jours à dater de la première publication de cet avis, à déduire les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait pas approuvé et homologué conformément à la loi.
Par ordre de la Cour,
Paroisse St. Charles, le 22 septembre 1845.
F. CHAIX, Recorder-Greffier.
25 sep—3 on 10j

TABAC Moyary—40 balles excellente qualité capes et tripes, en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par F. LAMPRE, 27, Vieille-Levée.

TABAC de Vuelta de Abajo—100 balles tabac en capes et tripes, excellente qualité, débarquement aujourd'hui, à vendre par F. LAMPRE, 27, Vieille Levée.

TABAC [illegible]—30 balles pour capes et tripes en magasin et à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—400 caisses blanc, et jaune, brunes et jaunes, reçues et à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée.

CAFE—1000 sacs fin vert Havane, Santiago Rio et vieux Java, en magasin et à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée.

CIGARES Havane—valeur Regalias, Lignes et Millares, en magasin et à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée.

CHOCOLAT de qualité—Quelques balles [illegible] [illegible] à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée.

EAU-DE-VIE et genièvre, de barils eau de vie et genièvre Hollande, 1re preuve, en débarquement du navire Sultana, et à vendre par WOOD & SIMMONS, 50 Magasins.

INDIGO—10 serons Caracas, en sacs, à vendre par WOOD & SIMMONS, 50 Magasins.

THE—150 boîtes de 12 livres Poudre à canon et impérial
do do Young Hyson,
do do Pouchong de choix pour famille, à vendre par WOOD & SIMMONS, 50 Magasins.

THE FRAIS—100 colis impérial, poudre à canon et young hyson, en demi caisses, caisses et boîtes de 12 et 6 livres, en débarquement du navire Indiana et à vendre par ROBERTS & HALL, 78 Magasins.

BISCUITS DE SODA—30 caisses en débarquement du navire Sultana et à vendre par ROBERTS & HALL, 78 Magasins.

TABAC—[illegible] balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick Titi, à vendre par E. TROISGROS, 26, Vieille Levée.

CIGARES—Des cigares assortis, en débarquement du brick Titi, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée.

CIGARES—100,000 cigares de la Havane assortis, en débarquement du brick Titi, à vendre par J. M. CABALLERO, 24 Vieille Levée.

PLOMB de chasse et plomb en barres—150 barillets chevrotines, 50 de barres de plomb en débarquement du steam boat White Cloud, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 76 Tchoupitoulas.

COLLEGE DE MANDEVILLE.
ON a besoin d'un maître d'études pouvant donner des leçons d'écriture. S'adresser au collège.

DEMANDE D'UNE NOURRICE
UNE bonne nourrice sans enfant et bien recommandée, trouvera à s'employer en s'adressant au No. 174, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre. 20 sept—6

AVIS.
ON offre à vendre un très bon CABARET, et parfaitement connu, situé à l'encoignure des rues Hôpital et Rampart. Si d'ici à jeudi 25 du courant, le dit cabaret n'est pas vendu à l'amiable, il sera mis en vente le même jour à 4 heures de l'après-midi, par J. B. Blache, encanteur. 23 sept—3

VINS ET EAUX DE VIE—Vins blanc et rouge, français, en barriques, barils et caisses, eau de vie en demi pipes et quarts, vins de madère et de Xérès, en barils; quelques caisses de vin et d'eau de vie ayant droit au débenture, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co 34, Tchoupitoulas.

IMPORTATION Française—Vermicelle, macaroni, vinaigre, guignolet, sardines, eau de fleurs d'oranger, pois verts, conserves, liqueurs et fruits au vinaigre, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 34, Tchoupitoulas.
22 sep

BOUCHONS français, en sacs, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 34, Tchoupitoulas.
22 sep

VIN en caisses—400 caisses St. Julien, avec capsules et étiquettes, ayant droit au débenture, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19, St. Louis.
22 sept

PLOMB—400 saumons plomb, en débarquement du steam-boat White Cloud, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 76 Tchoupitoulas
24 sep

A VENDRE.
UN mulâtre âgé de 24 ans, bon domestique et garçon de magasin, parfaitement garanti dans tous les rapports. ST. L. BARRETT, 26 Vieille Levée.
24 sep

CIGARES Principe—Victoria, de la fabrique du Steam boat, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 24 Vieille Levée.
24 sept

TABAC EN FEUILLES—Quelques balles de la marque Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 24 Vieille Levée.
24 sept

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 24 Vieille Levée.
24 sept

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 24 Vieille Levée.
24 sept

B. O. VIGNAUD,
No. 41, rue de Chartres.
VIENT de recevoir par les navires Kilby et George Stevens, de Liverpool, un assortiment complet de chandeliers et [illegible], plaqué anglais; lampes en bronze, [illegible] de table; ferblanterie, platerie, &c.
Continue à tenir magasin un assortiment complet de porcelaine, verrerie, poterie, candélabres &c., et en général tout ce qui concerne la service domestique, qu'il offre à vendre à bas prix pour de comptant. 20 sept

PORCELAINE FRANÇAISE.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, un grand assortiment de PORCELAINE BLANCHE, et à FILET or, pour service de table; PORCELAINE EPAISSE pour Restaurans, services à dîner et à thé, et articles de fantaisie en PORCELAINE à riches décors.
Aussi: un assortiment complet de verrerie pour service de table, qu'il vendra à très bas prix pour de comptant.
20 sept B. O. VIGNAUD, 41 rue de Chartres.

RECU par le navire Thos H. Perkins, de Liverpool, et à vendre par les soussignés:
Une caisse Bolbinette noire, Nos 2 et 6.
FORCADE & Co, 13 Canal au 2me

EN débarquement de la barque Kilby, de Liverpool, et à vendre à très bas prix.
Une caisse bas Cachemire noire pour femmes.
FORCADE & Co, 13 Canal au 2me
23 sept

ACTIONS DIVERSES—A vendre par le soussigné [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS, MUNICIPALITE No TROIS.
CONFORMEMENT à une résolution adoptée par le Conseil de la Troisième Municipalité, dans sa séance du 15 septembre courant, il sera procédé le jeudi 2 octobre prochain, à l'élection d'un aldermen pour représenter le second District de la dite municipalité, en remplacement de M. F. L. Cenis dont le siège a été déclaré vacant par la dite résolution.
Cette élection aura lieu à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Grands-Hommes, depuis 8 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M., sous la surveillance de Messieurs G. W. Harby et B. F. Voorhies, Inspecteurs, et Victor LeBlanc, greffier.
Nouvelle Orléans, 20 septembre 1845.
E. MONTEGUT, Maire

CHARLES A. BARRIERE,
IMPORTEUR ET MARCHAND
DE
MARCHANDISES SECHES,
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue de Chartres,
15 sept NOUVELLE ORLEANS.

FOSDICK & BROTHERS, marchands commissionnaires, rue du Camp No. 74, ont en magasin et offrent à vendre:
200 gallons huile de sperme, épurée, pour l'hyver; 200 barillets clous de Weymouth, 100 caisses thé Souchong et Young Hyson, 50 demi-caisses thé Souchong, 50 dito Young Hyson, 75 do Pouchong; 100 boîtes Pouchong par 6 livres; 50 do Young Hyson par 12 livres, 50 caisses savon brun extra No 1, 40 do de ménage; 20 barils cidre de Newark; 50 barils bon vinaigre de cidre; 15 barils esprit de térébenthine, très blanche; 30 caisses amidon; 24 quarts vin de Madère, 5 demi pipes eau de vie Pellevoisin; 20 do Otard; 5 demi pipes eau de vie champagne de choix, 1840; 5 pipes genièvre Mod. marque de cygne; 15 caisses verdegris gui à l'huile; 500 barils résine de Baltimore, 300 jeux barriques à mélasses, 20 jarres tabac macouba.
15 sept

AVIS—A dater de ce jour, nous ne paierons aucun voyage de dray, pour nos marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre délivré par nous à cet effet.
Nlle-Orléans, 1er sept. 1845.
2 sept—3m GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AVIS—A dater de ce jour, nous ne paierons aucun voyage de dray pour nos marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre délivré par nous à cet effet.
Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1845.
HARVEY & COOLIDGE,
9 sept 5, Pointe Levée

UN monsieur d'un âge mûr, désirerait trouver à s'employer comme instituteur de français sur une habitation. Il fournira toutes les recommandations désirables. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 sept—6

PLOMB chevrotine—Deux cents barillets chevrotines du Missouri, de grosseurs assorties, actuellement en débarquement du steamer White Cloud, à vendre par WALTON, SANFORD & Co
24 sept—3 34, Nouvelle Levée

Bois de chauffage et Charbon de terre.
LES personnes qui désirent s'approvisionner en bois de chêne, de frêne, et en charbon de terre de Pittsburg, pour l'hyver, peuvent le faire en s'adressant au soussigné, qui traitera à des prix modérés.
ROBERT MURPHY,
17 sept 126, Vieux Bassin

A VENDRE à des prix réduits pour clore diverses consignations:
Vieille Eau de vie de Cognac, 1re, 2me et 3me preuve, en 1/2 et 1/4 de pipes, des marques Lecoq, Castillon et Pinet Castillon;
Vin blanc, très vieux, en 1/8 barriques et barriques, dito ordinaire;
Vin rouge en barriques et en caisses, très bonnes qualités; Fruits à l'eau de vie, Liqueurs, Curaçao, Guignolet d'Angers, Marasquin, &c;
Sardines en boîtes, demi dito par caisses de 24 et 50, des marques de Chasteau & Bonet, et de Rondel et fils;
Fils à voile en grosses et petites pelottes, ficelle d'emballage, Lignes assorties de toutes grosseurs, &c.
VOR ROUMAGE,
17 sept 57 rue St. Louis.

CIGARRES de la Havane—Un grand assortiment des marques les plus réputées, dont une portion en tabac cueilli à la bonne saison, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
17 sept 34, Tchoupitoulas

POUDRE A TIRER—D'Aden Park, en barrillets, demi et quarts, et en quantité à la convenance des acheteurs, garantie être d'une qualité qui ne le cède en rien aux poudres des meilleures manufactures, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
17 sep 34, Tchoupitoulas.

PAPIER A LETTRE, Français, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
17 sep 34, Tchoupitoulas.

SUCRE—74 caisses en débarquement de la goëlette Jubilee, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS,
17 sept 26, Vieille Levée.

COTONNADES françaises—6 caisses en débarquement du navire Susan Drew, à vendre par LORNE & FROIS, 21 Chartres

CALICOS français nouveau genre—6 caisses arrivés et à vendre à bas prix par LORNE & FROIS,
15 sept 21, Chartres

A LOUER—[A ce première possession le 1er novembre prochain]—LA RANGEE DE DIX BATISSES, à l'épreuve du feu, que l'on construit actuellement sur le côté Nord du marché de la rue Poydras, entre les rues Philippa et Penn.
On appelle l'attention des marchands au détail dans les comestibles, quincaillerie, marchandises sèches et autres articles, sur la belle position de ces magasins.
Les personnes qui se sont présentées à l'époque de l'un commencement conditions, sont priées de venir renouveler leurs demandes immédiatement, si elles veulent jouir de la préférence des locations.
Pour plus amples informations, et pour les termes et conditions du bail, s'adresser à PAUL O. LEISER,
22 sept—6 Bureau du gaz, rue de la Commune

A LOUER—Du 1er au 15 octobre prochain, une MAISON de famille, à trois étages, rue Royale No 154, entre celles St Louis et Toulouse, et le bureau et magasin au rez-de-chaussée, maintenant occupé par M. P. Soulé.
Aussi, les DEUX MAISONS adjoignant, Nos 150 et 152.
Egalement à louer, au 1er novembre prochain, DEUX MAGASINS, rue de la Nouvelle Levée, près celle Gravier, sous les Nos 12 et 14, actuellement occupés par M. John F. Drake, comme magasins de comestibles.
Du 1er novembre, le MAGASIN à l'encoignure des rues Gravier et Nouvelle Levée, sous le No 1.
Dans la rue des Magasins, entre celles Julie et St. Joseph, un TERRAIN mesurant 64 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec une maison sur le devant, No 230.
AUSSI—à Lafayette, DEUX ISLETS près du chemin à coulisses, bornés par les rues Ferret et [illegible]. On pourra les prendre à bail pour plusieurs années.
S'adresser pour les conditions à
[illegible] ROBERT MURPHY, 126 Vieux Bassin

A LOUER—La Maison en brique et à deux étages, No. 22, rue Fouché, entre celles Julie et St Joseph. On peut en donner possession immédiatement.
Aussi—La Maison adjacente, sous le No. 24. On peut prendre possession le 1er novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à
EMERSON, TOURNE & Co,
22 sept 106 rue Tchoupitoulas.

MAGASINS A LOUER.
Un superbe magasin à quatre étages, ayant un cabinet très élégant, situé rue Marché, près de la Banque du Commerce, et maintenant occupé par MM. J. Kneeland & Co. Possession en sera donnée le premier novembre ou plus tôt si on le désire.
Un magasin à trois étages, situé sous le No 24, rue St Louis No 27, maintenant occupé par M. J. Latour. Possession pour le 1er novembre prochain.
Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET, 22 rue St. Louis

A LOUER—Deux Maisons sur le chemin du Bayou, d'une étage de haut et ayant chacune deux chambres, un cabinet et galerie, ainsi qu'une cuisine pour domestiques.
On pourra en prendre possession le 1er octobre prochain. S'adresser à ROBERT MURPHY,
[illegible] sept 126 Vieux Bassin

BON PLACEMENT DE FONDS.
LE soussigné tenant depuis vingt ans le magasin de GROCERIE situé à l'encoignure des rues St Philippe et Levée et voulant se retirer des affaires, offre à vendre le fonds de ce magasin, à avantageusement situé.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à
15 sept—30 JOAQUIN VIOSCA.

DISSOLUTION de Société—La société de REYNAUD & FALLON est dissoute de ce jour, par limitation du terme de son contrat. La signature de la maison sera employée par l'un ou l'autre des soussignés, pour la liquidation.
PETER REYNAUD,
B. FALLON,
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1845.

FORMATION de Société—Les soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison de REYNAUD, CUCULLU & Co, pour la transaction des affaires générales par commission.
PETER REYNAUD,
JOSE MATEO CUCULLU,
B. F. VOORHIES,
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1845.

AVIS AUX CORDONNIERS.
LE soussigné reçoit en ce moment du Havre par la Susan Drew, les articles suivans qu'il offre à vendre à bas prix:
Peaux vernies de Nice & Co., 1ère qualité,
Peaux de veaux, cirées, très grandes,
Prunelle ou lasting assorti,
Toile à doublure, différentes qualités,
Fil à cordonnier,
Ruban à border,
Soie à coudre &c. D. B. MACARTY,
9 sept 119, Bourbon

MARCHANDISES SECHES.
PEET & MORTON.
No. 25, rue des Magasins.
EN outre de leur stock actuel, reçoivent actuellement un joli assortiment de marchandises de saison d'un beau choix, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits, et consistant principalement en:
Indiennes riches d'un nouveau style; cotonnades unies, de fantaisie, à carreaux cousues et à raies; denims; gingas à tablier; jeans, satinets, flanelle, rouge, blanche, bleue, jaune et verte; flanelle Canton, écrue et blanche; Sheetings, bombasins, bombazettes, alapas; chemises de dessous et caleçons en mérinos et en coton; bas et chaussettes en mérinos et en coton, mouchoirs madras, idem en soie, noirs, blancs, bleus, romal, rouge, Pongee et de fantaisie, &c.
6 sept

TRUFFES.
LE soussigné offre à vendre au débarquement du navire Susan Drew, venant du Havre:
20 boîtes Truffes du Périgord,
45 demi boîtes do do.
CHARLES DUFOUR,
6 sept No. 11 rue Conti

MAJAGUA—1 balle majagua, à vendre par Y. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre.
21 sept

CIGARES—60,000 cigares Havane, assortis de qualité, à vendre par Y. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre.
19 sept

EN débarquement du navire Thos. H. Perkins, de Liverpool, et à vendre par les soussignés:
Une caisse Cassinettes coton bleues et écrues, belle qualité pour hommes. BORDERES & CO.,
23 sept 14 rue du Canal.

AUX MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
NOUS sommes prêts à remplir tous les ordres qui pourraient nous être donnés, pour des envois à la campagne, de Brodequins Russet, Bottes fortes et Chapeaux de laine. FROST & Co.
23 sept 10 Magasins

RIZ—40 barriques et 12 demi barriques bon riz de la Caroline, à vendre en magasin par
23 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE de Boston—200 colis raffiné en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par
23 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SAVON—1000 caisses savon de Boston Nos. 1 et 2, à vendre en magasin par
23 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

BLANC de Baleine—100 caisses des marques de New Bedford et Nantucket, à vendre par
23 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

INDIGO—20 serons indigo espagnol à flot, de 1re qualité, à vendre en magasin par
23 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CIGARES—100 milliers imitation Principe, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFE—[illegible] sacs vieux, gouvernement Java, à l'usage des familles, à vendre par
23 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE—[illegible] caisses par boîtes de 6 à 12 livres, Impérial, Poudre à canon, Pouchong, Souchong et Young Hyson, à vendre par
23 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CIGARES de la Havane—100 caisses [illegible] à vendre par
[illegible] I. CANTRI, [illegible]

LA société en commandite existant entre Th. Bailly Blanchard, Eimer & Co, étant arrivée à son terme, cesse d'exister.
L'un ou l'autre des associés gérans s'occupera de la liquidation.
TH. BAILLY BLANCHARD,
J. H. EIMER,
19 sept—6 SAMUEL MOORE, Commanditaire

LE soussigné s'est établi pour son propre compte, et continuera à faire les affaires à commission.
19 sept—6 TH. BAILLY BLANCHARD

LE soussigné s'est établi pour son propre compte, et continuera à faire les affaires à commission.
19 sept—6 J. H. EIMER.

Harvey & Coolidge.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
De Comestibles en gros, de Liqueurs et Expéditeurs,
No 31, rue Gravier.
16 sept

GARANCE—[illegible] barriques garance de Hollande, venant d'arriver et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
10 sept 31 rue Gravier

AMBONS—30 barriques pipes stéaphon, en débarquement du steamer Levant, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
16 sept 76 Tchoupitoulas

COTONNADE des Attakapas—Pour vente, et des négros, à vendre par DUFOUR, DURAND & Co,
16 sept 19, Chartres

EXCELLENTE AFFAIRE.
A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART
LE soussigné devant s'absenter, offre à vendre son bel Etablissement d'Horticulture bien connu, situé au faubourg Washington, près des magasins à tabac, au lieu de la Levée, faisant encoignure des rues Bagatelle et Levée. Le dit établissement mesure 106 pieds de face à la rue Pologne, sur 162 pieds de profondeur, et les pépinières de face à la rue Levée, sur 161, donnant sur le boulevard et face à la rue Morand, faisant encoignure.
La maison sur la rue Pologne, se compose de deux appartements, une galerie vitrée, deux cabinets et une autre galerie sur la cour, une cuisine avec chambre à repasser, une galerie et deux chambres, un écurie avec chambre à domestiques, un hangar pour laiter et deux latrines.
Il y a dans le jardin pour la propagation des plantes, 60 parterres de couche chaude, une serre chaude, d'au moins 30 pieds de long sur 18 pieds de large, une grande bâtisse de trois appartements pour loger les jardiniers et autres travailleurs, un hangar et une écurie.
Le stock de l'établissement se compose d'une grande variété de plantes et arbres de toute sorte pour la multiplication, d'une grande quantité d'arbres fruitiers, arbustes et autres pour les ventes journalières, arbres et plantes des dernières importations.
S'adresser à J. BOURDIN sur le dit établissement, ou rue St. Philippe No 112 entre Bourbon et Dauphine.
11 sept—9t

TEINTURERIE PARISIENNE.
Rue Condé, No. 94, entre St. Philippe et Ursulines.
MR. HERCY a l'honneur d'informer le public en général et les marchands de nouveautés, qu'il a acheté le FOND DE TEINTURE de M. Bonnet. Ce vaste emplacement et les nombreuses améliorations qu'il a faites, joint à une machine à vapeur d'un nouveau système pour l'apprêt des étoffes et spécialement pour les soieries, qui vont apprêtées avec une célérité et une perfection à laquelle l'on n'avait pu atteindre jusqu'à ce jour, par les moyens tant à cause de la chaleur et des opérations, et enfin sécher et repasser les objets qui souvent occasionnent des déchirures, et sont acquittant tout le brillant du neuf. Le procédé de cette nouvelle machine permet en outre de réduire [illegible] [illegible] [illegible] de l'ouvrage. Les prix seront très modérés [illegible]
4 septembre—3m J. HERCY

EN débarquement du navire Susan Drew, du Havre, et à vendre par les soussignés:
Indiennes, nouveaux genres, Barège unies, de Rouen et en couleur,
Cotonnades fortes, do. Gros de Naples,
Etoffes laine et coton pour pantalons, Cotonnades légères, Mousselines [illegible]
Cachemires d'Ecosse ombrés, dito do imprimés et unis,
Mousselines de laine noire, do imprimée,
Dames laine et coton pour robes,
Gants chamois jaune pour militaires,
Dito en chevreaux, assortis de couleurs,
Dito en castor, do do,
Dito en soie, noirs et couleurs,
Dito en fil, pour hommes et dames,
Bretelles tricotées à 1 et 2 fils,
Dito en gomme élastique,
Cravates en taffetas noir,
Dito en satin et gros grains noirs,
Stock en satin et velours,
Schal en soie et en laine,
Mouchoirs en coton, assortis de couleurs,
AUSSI—Un magasin, un bel assortiment de marchandises [illegible] pour des articles de saison, et chaussures [illegible] chemises, chapeaux [illegible] [illegible]
19 sept BORDERES & Co, 14 rue du Canal.

RECU par le Susan Drew, du Havre, et à vendre à très bas prix pour du comptant, par les soussignés:
10 balles couvertures blanches, 5 pointes;
do do do 10 points;
2 caisses de coton pour mouchoirs;
Cardes à coton, Nos 41, 42, 43, 44 et 45.
2 caisses mouchoirs cheviot;
4 de do de mérinos laine;
1 do chales mérinos noirs et toile laine;
1 do do mousseline laine;
1 do bretelles toutes qualités;
1 do do bretelles tricotées à ressort;
1 do indiennes françaises, nouveaux dessins;
12 douzaines parapluies soie;
100 parapluies coton;
Un assortiment de coton [illegible];
6 caisses [illegible];
2 balles couvertures laine pour lits;
1 caisse [illegible];
1 caisse gilets;
1 caisse chemises [illegible];
1 do colonnettes [illegible];
1 do mousseline [illegible];
1 do cachemire d'Ecosse.
9 sept FORCADE & Co, 13 Canal au 2me étage

GARTHWAITE, PAYAN & Co.,
No. 30, rue du Canal, entre la Vieille Levée et la rue Chartres,
MAGASIN EN GROS ET EN DETAIL
ONT reçu par les navires Oswego et Rhode Island, et continueront à recevoir des prix très modérés pour le comptant, les marchandises suivantes:
HABILLEMENTS POUR HABITATIONS:
[illegible] caisses de kersey, de linsey;
[illegible] do de kersey et de linsey;
[illegible] bonnets de laine et de kersey;
[illegible] do à la pièce;
[illegible] douzaines couvertures en vrac de laine;
Un assortiment de [illegible]
[illegible]

FLANELLE GAZE, DE WELSH.
LES soussignés ont reçu directement quelques pièces de Flanelle gaze de Welsh, supérieure, la portion supérieure pour l'usage des familles.
AUSSI—Flanelle écarlate, unie,
Idem écrue, idem blanche 7/8, 4/4.
Couvertures vertes, bleues et rouges,
Idem américaines, de trois points branches.
Couvertures de 14, 10, 12 et 11 1/4.
16 sept M. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins

CHANDELLES ET HUILE—[illegible] caisses, excellentes chandelles de baleine d'Ohio, 400 gallons huile de baleine épurée, pour l'hyver, 200 gallons huile de baleine d'été, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
24 sept 20 Vieille Levée

CAMPHRE, &c—3 caisses camphre raffiné, 20 barils alun et sel d'Epsom, de Baltimore, 20 barils salpêtre raffiné, à vendre en magasin par W F VREDENBURGH & Co,
24 sept 20 Vieille Levée

VINS—40 barriques vieux Vin de ménage 1837, 20 barils Haut Sauterne et Haut Barsac, [illegible] qualité supérieure; 30 quarts de barrique Vin de Porto [illegible] marque de la grappe; 10 do Vin blanc de Lisbonne, 50 paniers Champagne, marque de la [illegible], en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
24 sept 20 Vieille Levée

LIQUEURS—50 barils de la Nouvelle Angleterre, 20 quarts faits avec de la cassonade, 15 barils de whiskey, de pêche, marque double ancre, 20 do brandy, 1re et de preuve, [illegible] barils hême de Sta Croix, 20 quarts barriques de [illegible]; 30 demi pipes eau de vie mélangée, à Weigand, 5 pipes eau de vie J J Dupuy, 3 do gin de Hollande, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
24 sept 20 Vieille Levée

VERRES à vitre—1000 caisses de [illegible], à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
24 sept 20 Vieille Levée

CAFE de Laguayra—500 sacs café Laguayra de première qualité, à vendre en magasin par PETERS & MILLARD

[illegible] à vendre par PETERS & MILLARD
24 sept

FARINE—[illegible] barils farine de Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 35 Tchoupitoulas
9 sept

CORDES D'EMBALLAGE—800 rouleaux du Missouri, petites dimensions, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
9 sept 35 Tchoupitoulas

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—En magasin et à vendre par les soussignés:
150 pièces excellente toile du Kentucky.
200 rouleaux cordes.
10 sep B JOHNS, 110 Poydras

CHAUSSURES New York, à vendre par FOSDICK & BROTHERS,
19 sept 74 Camp

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage, de toute description, à vendre par G & R BUCHANAN & Co
23 sept

VIN de Porto à tabac—A vendre par G & R BUCHANAN & Co
23 sept

CHANDELLES DE COMPOSITION—40 caisses de bonne qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co
23 sep

PORC PRIME—100 barils, à vendre par G & R BUCHANAN & Co
23 sept

FLEUR—[illegible] sacs [illegible] à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

WHISKEY—Quelques barils vieux whiskey Bourbon, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
24 sep

FARINE—[illegible] barils de St. Louis, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

HUILE DE BALEINE—[illegible] gallons blanchie à l'hiver, [illegible] [illegible] gallons huile de baleine [illegible], à vendre par J W STANTON & Co.
24 sept

CAFE Rio—[illegible] sacs [illegible] [illegible] J W STANTON & Co.

CAFE Java—[illegible] sacs [illegible] à vendre par J W STANTON & Co.

BEURRE—[illegible] en débarquement et à vendre par J. W. STANTON & Co
24 sept